



Saint-Pierre, le 31 AOUT 2007

direction de l'Équipement
Saint-Pierre-et-Miquelon

Madame le Député,

Secrétariat Général
Bureau du Personnel

Vous m'avez interrogé sur la politique de recrutement engagée par mon ministère en faveur des travailleurs handicapés.

L'administration s'attache effectivement au respect des dispositions de la loi du 11/02/2005. A ce titre, en 2007 un plan triennal a été engagé sur le plan national en vue d'atteindre dans les délais les plus brefs le quota de 6% de travailleurs handicapés. Pour la première année, 60 postes ont été ouverts sur l'ensemble du territoire (métropole, DOM-TOM, CT).

Grâce à ce dispositif, la direction de l'Équipement de Saint-Pierre et Miquelon a pu obtenir l'autorisation de recruter une personne handicapée sur un poste vacant au siège.

Ce plan national fixe annuellement le nombre de postes et limite par conséquent nos possibilités de recrutement.

Pour préserver l'égalité des chances, les critères d'embauche de ces personnes s'appuie désormais sur la qualification et les compétences professionnelles ; les candidats doivent de ce fait posséder un profil adapté au poste à pourvoir. Ces recrutements ne sont donc plus seulement une obligation légale mais aussi une véritable opportunité pour les services.

Sur le plan local, nous nous efforçons d'équilibrer les embauches mais toujours en respectant les programmes budgétaires et les autorisations de recrutement.

Comme vous le soulignez dans votre courrier, la direction de l'Équipement est un employeur important dans l'archipel. Aussi, chaque année nous recevons de nombreuses candidatures qui sont examinées avec soin et particulièrement celles émanant des personnes handicapées et ce, sans distinction géographique.

Si une opportunité s'ouvrait pour recruter un agent à Miquelon, nous ne manquerions pas d'examiner à nouveau très attentivement la candidature de [redacted]

Je vous prie d'agréer, Madame le Député, mes respectueux hommages et l'assurance de ma haute considération.

Le directeur de l'Équipement,
Direction de l'Équipement de Saint-Pierre et Miquelon
Jean-Marie SAVARY

boulevard Constant Colmay
BP 4217
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon
téléphone :
05 08 41 12 00
télécopie :
05 08 41 39 50
courriel :
DE-St-Pierre-et-Miquelon
@equipement.gouv.fr

Madame le Député
de Saint-Pierre et Miquelon
BP 4477
97500 SAINT-PIERRE